

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 669

présenté par
M. Bur

ARTICLE 28

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 3 :

«

«	Prévisions de recettes
	1,7
	–
	–
	0,0
	–
	0,0
	1,7
»	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de cohérence avec l'annexe 8.